



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 66241

Texte de la question

Dans le cadre de l'année internationale de la famille prévue pour 1994, de nombreux pays ont constitué un comité national pour organiser des manifestations en vue de sa célébration. M Jean-Marie Demange demande à M le secrétaire d'État à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés de bien vouloir lui faire connaître les modalités d'organisation qui ont été mises en place en France et les possibilités offertes aux mouvements familiaux leur permettant de participer à la préparation des manifestations prévues à cette occasion.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66241

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1993, page 113